



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus Mesures prises par la Ville de Redon suite au discours présidentiel du 12-03-2020

Redon, le 13 mars 2020

Suite aux mesures annoncées par Monsieur le Président de la République lors de son allocution du jeudi 12 mars 2020 à 20 heures, la Ville de Redon prend acte de la fermeture des établissements scolaires et des accueils de loisirs.

Aucun service minimum ne sera mis en place.

Néanmoins, afin de faciliter la tâche des soignants (ex : hôpitaux, EHPAD...) et de maintenir l'offre de soin, une solution de garde pour les enfants de ces personnels sera mise en place, si ces derniers n'ont pas d'autres possibilités. Pour en bénéficier, il est nécessaire de se rapprocher de son employeur.

En interne, la collectivité a rappelé l'ensemble des mesures d'hygiène et de sécurité.

Les services de la Ville, du CCAS et de l'EHPAD, sont maintenus, aux horaires habituels.

Les équipements sportifs sont fermés et ce jusqu'à nouvel ordre. L'information a été transmise à l'ensemble des clubs utilisateurs et affichée sur site.

Les marchés des lundis, vendredis et samedi sont maintenus.